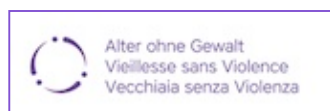


Lutte contre la violence: ne pas oublier les seniors

Vieillesse sans Violence appelle à inclure les personnes âgées dans la prévention et la lutte contre les violences domestiques, d'autant que cette population représente un groupe « de plus en plus important et vulnérable ».



La maltraitance et la violence envers les personnes âgées concernent plus de 300'000 individus en Suisse, majoritairement dans la sphère privée. Pour Vieillesse sans Violence, la plateforme nationale pour les personnes âgées concernées par la violence et la maltraitance, la définition au sens strict de « violence domestique » demeure trop étroite : les actes de maltraitance envers les seniors « se produisent souvent dans le cadre d'un rapport de force asymétrique », ce qui nécessite d'« inclure l'environnement social proche » dans la définition, estime la plateforme dans son communiqué. Cette instance relève encore que « la violence subie durant la vieillesse ne relève pas toujours d'une infraction pénale ».

Les formes de violence subies par les aîné·e·s sont multiples. Il peut s'agir de violence physique, avec des étranglements ou des coups, de violence et maltraitance psychologique, à l'image d'humiliation ou d'attaques verbales, mais aussi de violence financière par rapport aux questions d'héritage. Les seniors peuvent faire l'objet de violence sexuelle, par exemple en étant exposé·e·s à la pornographie et être victimes de négligence (nourriture inappropriée, absence d'administration des médicaments nécessaires).

Vieillesse sans Violence recommande ainsi d'accorder une attention particulière aux personnes âgées en matière de prévention des violences domestiques et de la violence dans l'environnement social proche. Les mesures prises doivent répondre à leurs besoins spécifiques.

Intervention interdisciplinaire et complexe

La limitation des facultés cognitives, les handicaps physiques, une mobilité réduite, la dépendance, l'isolement social, les normes sociales et culturelles et le fait de vivre avec la personne aidante constituent des facteurs de risque dans l'environnement social proche. Tous ces facteurs font que l'intervention dans les situations de violence domestique envers les personnes âgées est complexe.

Cette intervention nécessite une expertise gériatrique et une approche circonspecte, qui requièrent généralement l'action concomitante de plusieurs acteurs. La prévention et l'intervention en cas de violence envers des personnes âgées doivent donc être gérées de manière particulière et faire l'objet d'une communication spécifique.

Le rapport du Conseil fédéral « Prévenir la violence sur les personnes âgées » paru en septembre 2020 est parvenu à la conclusion qu'une série de mesures de prévention, de dépistage et d'intervention est nécessaire pour lutter contre les abus envers les personnes âgées. Ces mesures s'adressent aussi bien aux victimes qu'à leurs proches, aux milieux professionnels et au grand public. Les cantons sont également invités à coopérer.

Vieillesse sans Violence regrette toutefois que la violence envers les aîné·e·s ne soit pas abordée dans le cadre du rapprochement actuel de forces entre la Confédération, les cantons et les organisations de la société civile. La plateforme revendique de pouvoir être associée au futur travail sur ce sujet.

(croc / communiqué)

Le numéro 0848 00 13 13 ou l'email info@vieillesse sans violence.ch est le premier point de contact national pour les personnes âgées touchées par la violence et la maltraitance. Il s'agit d'une prestation unique en Suisse, qui prend en charge près de 300 cas annuels de violence envers les personnes âgées.

Lancée en avril 2019, Vieillesse sans Violence est le fruit de la collaboration des trois organisations: alter ego en Suisse romande, Pro Senectute Ticino e Moesano et Unabhängige Beschwerdestelle für das Alter UBA en Suisse alémanique.